



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 15
- absents : 8
- pouvoirs : 3
- votants : 18

Le quorum est atteint.

- pour : 18
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

3 avril 2024

Aujourd'hui, lundi 8 avril 2024 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme DURAND, Mme GADOIS, Mme MELINE, M. PINTO, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. VASSELON.

Ont donné pouvoir : M. DELPLANQUE à M. GIRBE, Mme RIBEIRO à Mme PEIXOTO, Mme RENAUD à M. NICOULAUD.

Secrétaire de séance : Mme NICOULAUD.

OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FIPD 2024 POUR L'EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a été créé par l'article 5 de la loi du 5 mars 2007. Ce fonds permet le financement d'actions de prévention de la délinquance. Ainsi, le FIPD finance les projets de développement de la vidéoprotection.

Or, dans le cadre de sa politique publique de sécurité, la Commune souhaite acquérir de nouvelles caméras de vidéoprotection. Le projet consiste en la mise en conformité et l'extension du système existant de vidéoprotection afin de lutter contre les atteintes aux personnes et aux biens dans le parc d'activités industrielles de la Saussaye.

En effet, d'une part le secteur choisi est économique et draine une population d'acteurs très importante et une circulation dense. D'autre part, il s'agit de remplacer des caméras hors d'usage et vétustes puisqu'installées en 2015 et de mettre en place des caméras complémentaires pour couvrir le parc d'activités de la Saussaye en extension constante.

Ainsi, le projet porté par la Commune répond aux objectifs fixés par l'Etat. A titre d'information, le montant estimatif des dépenses s'élève à 15 019,30 € HT, selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	%
<u>Dépenses</u>		
Extension de vidéoprotection	15 019,30 €	100
Total des dépenses :	15 019,30 €	100
<u>Ressources</u>		
Autofinancement	10 513,51 €	70
FIPD 2024	4 505,79 €	30
Total des ressources :	15 019,36 €	100

VISAS

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et notamment son article 5 ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu le règlement de l'appel à projets du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2024 – Vidéoprotection.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'ADOPTER** le projet d'achat de pour un montant estimatif de 15 019,36 € HT ;
- DE SOLLICITER** une subvention de € auprès de l'Etat, correspondant à 70 % du montant prévisionnel du projet ;
- D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention de la Préfecture du Loiret au titre du FIPD pour l'année 2024 ;
- DE DÉLÉGUER** M. le Maire à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrerval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>